

**Mercredi 21 Février 2018**

## **REUNION GROUPE TRANSPORT**

### **Présents:**

Pour le CODEV : Pierre TIERCELIN  
Armée du Salut : Mehdi MEDDAÏ  
AIEM : Camille KLEIN et Laura QUERIN  
Habitat et Humanisme Lorraine : Claude DURAND  
LDH : Hélène LECLERC  
Secours Populaire : Dominique JACQUOT  
Pour la coordination du RESAM : Marie-Claire FABERT

### **OBJET:**

**Identifier les besoins actuels en termes d'aides à la mobilité**

**Repérer les prolongements possibles de l'étude initiale dans le cadre d'un partenariat entre des associations du RESAM, l'IRTS, le CCAS de Metz et le CODEV.**

### **Ordre du jour:**

- Présentation du rôle et des implications du CODEV en relation avec la problématique mobilité,
- Rappel du travail conduit par le RESAM en 2016 : dossier « Projet gratuité des Transports »
- Présentation du partenariat possible RESAM, IRTS, le CCAS, le CODEV
- Remontée de situations concrètes en lien avec les besoins de mobilité non couverts.

### **Rôle et implications du CODEV**

#### **Pierre Tiercelin**

Le CODEV est l'entité consultative interne de Metz Métropole, composée de 80 bénévoles cooptés.

Dans le cadre de la révision du PDU – Plan de déplacement Urbain- réalisée tous les 10 ans, Metz Métropole a lancé une enquête sur 4000 foyers (cf. résultats sur le site Agence de l'Urbanisme) permettant une photographie des modes de déplacement selon les lieux de vie. En parallèle, le CODEV s'est saisi d'un travail de recensement sous un autre angle, par le contact pris auprès d'acteurs économiques et sociaux : quelle était leur perception en termes de freins à la mobilité (entreprises, organismes sociaux, lieux d'études et de formation...) ? Des besoins ont été mis en évidence, notamment du côté des acteurs du monde économique.

Rappel des réalités locales : en 2016, le déficit des transports était assez important ; il a été comblé par Metz métropole (le concept de gratuité dans ce contexte n'est pas réaliste et n'est pas souhaité des élus.) Actuellement, le souci est d'aller vers la tarification en fonction des revenus. L'intérêt est aussi d'enrichir cette approche par un complément d'information sur le plan des besoins sociaux.

### **Rappel de l'Etude initiale « Projet gratuité des Transports pour Publics Ciblés » Hélène Leclerc**

A l'origine, la demande de gratuité des transports vient de difficultés recensées dans tous les groupes de travail : accès aux lieux d'aide alimentaire, accès aux soins à la PASS de l'hôpital de Mercy, recherche d'hébergement ou de logement, accès au courrier dans les cas de domiciliation... Les démarches permettant l'accès aux droits et à l'insertion sont très souvent freinées par le coût des transports.

Le Réseau allait-il monter un projet pour les personnes les plus vulnérables connues des associations (AME- CMU-migrants sans droit, minim. vieillesse, AAH) ou pour un public plus large, c'est-à-dire les 20 % de personnes sous le seuil de pauvreté à Metz. Ce public était difficile à cibler en tant que tel.

L'objectif des associations du réseau est que les transports publics de l'agglomération messine soient accessibles à tous. **Cela n'est possible qu'en demandant la gratuité pour les personnes en situation de grande difficulté.**

Une rencontre a été organisée avec **Mme Isler –Béguin le 1° avril 2016**, en charge du dossier transport. Le document de travail sur la gratuité des transports pour publics ciblés lui a été adressé avant la réunion.

Ce document présentait les aspects de la réglementation, la description du contexte, des exemples des tarifications sociales en France. Il définissait ainsi les publics concernés :

- les bénéficiaires de la CMU et de l'AME.
- les bénéficiaires de l'Aide Complémentaire Santé
- les personnes qui n'ont pas encore fait valoir leur droit et qui peuvent être accompagnées par le CCAS ou les associations de solidarité pour l'ouverture de leurs droits.

Cette rencontre ainsi que des demandes de rendez-vous ont, par ailleurs, été adressées aux députés -M. JACQUAT Mme FILIPPETTI et Mme ZIMMERMANN- et sont restés sans réponse.

### **Présentation du partenariat possible RESAM, IRTS, le CCAS, CODEV Marie-Claire FABERT**

Il y a une opportunité de situation et d'intérêts : croisement du renouvellement du PDU avec le travail du CCAS sur l'évaluation de la pauvreté, les urgences ciblées par les associations de solidarité, la possibilité pour l'IRTS de Metz de se saisir de questions sociales comme sujets de recherche pour les étudiants.

Cette opportunité s'est confirmée au fil des contacts entamés par le RESAM avec chacune des entités à partir de juin 2017. Le 30 janvier, une première rencontre commune RESAM-IRTS-CODEV a eu lieu. Ont été posées les bases d'une recherche-action possible ainsi qu'un échéancier possible.

Il reste à confirmer le cadre exact de cette étude : public cible et contexte précis de réalisation, à partir d'un conventionnement entre les parties prenantes. **Une réunion est prévue le 11 avril à cet effet à l'IRTS avec Frédérique STREICHER**, Responsable de formation au Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale. Elle concerne des représentants de chacune des entités citées.

### **Remontée de situations concrètes en lien avec les besoins de mobilité non couverts.**

#### **Associations présentes ou représentées**

- **Habitat Humanisme** : prendre le bus au moindre coût est une nécessité tant les « restes à vivre » de personnes en situation économique de grande fragilité sont indécents.
- **AIEM** : l'AIEM délivre des titres de transport quand il n'y a aucune ressource. Elle a budget annuel mais les besoins sont supérieurs et le budget est souvent atteint au 2/3 de l'année. Comme beaucoup d'autres structures, les retours d'amendes, de PV ou de condamnations sont chronophages : de nombreux échanges de courriers sont nécessaires pour obtenir l'annulation de ces verbalisations.

Problème avec les zones non desservies par les transports urbains : le 115 conventionne avec une dizaine d'hôtels hors circuit de bus. Exemple : Hôtel Lemon dans la ZAC d'Augny et l'hôtel de Semécourt. Cela entraîne des difficultés pour la scolarisation des enfants.

- **Secours Populaire** : la mobilité est nécessaire pour l'insertion. Attention aux effets de seuil.
- **Armée du salut** : public de 18 / 25 ans. Les jeunes arrivent sans ressources et souvent une grosse dette liée aux transports. Difficultés pour se rendre à la Mission Locale qui est maintenant à Moulin les Metz : l'association n'a pas de crédits prévus pour les transports. Cela contraint parfois un personnel à utiliser le véhicule de l'association pour conduire un ou plusieurs jeunes soit à l'hôpital de Mercy, soit à la Mission Locale, ce qui est beaucoup plus coûteux, in fine, que des tickets de bus. Et également chronophage.
- **Médecins du Monde** : en 2016, l'association a délivré pour 1050 € de tickets de transport, en 2017, le montant a plus que doublé : 2500 €. Le tout pour permettre l'accès aux soins.

#### **Points d'attention et de conclusion :**

- La réalité vécue par les associations en matière de difficultés générées par le manque d'accès aux transports est révélateur de l'exclusion d'une partie de la population en situation de très grande vulnérabilité. Est-ce que ce serait un angle d'approche possible pour l'étude conduite ?
- N'y aurait-il pas lieu de s'interroger sur l'urgence de mettre en place des mesures et tarifs « très sociaux » au-delà des tarifications plus classiques sur la base de revenus ?

Dans le cadre des contacts ultérieurs pris sur ce sujet, le RESAM s'engage à vous faire part des points d'étape à venir.